



Service

Vie associative

Le service ressource
de vos projets associatifs

ÉDITO

À Vitry, l'engagement associatif est au cœur de l'identité de notre ville. Vitry est une ville solidaire, militante et combative, une ville où foisonne les initiatives associatives, les projets collectifs et les rassemblements qui font des Vitriots bien plus qu'un agrégat d'individus.

Le besoin de faire vivre ce maillage associatif, de lui donner de l'écho et de le renforcer au service de l'intérêt général est la principale boussole du service Vie associative.

Les agentes et agents du service public municipal œuvrent au quotidien à accompagner chaque usager dans la vie de son projet associatif. N'hésitez pas à vous rendre à la MVA afin d'échanger avec eux, apprendre à mieux connaître associations et bénévoles de la ville, être partie prenante de la multitude d'initiatives locales et saisir les contours d'un monde qui a tant à apporter à chacun. Ensembles, sautons le pas de l'engagement et contribuons à écrire les pages de Vitry au présent, une ville fière et populaire.



Pierre BELL-LLOCH
Maire de Vitry-sur-Seine



Fabienne LEFEBVRE
Adjointe au maire déléguée au lien social et au droit au temps libre

Le service Vie associative Une ressource dédiée, au cœur de vos projets

Le service Vie associative favorise les dynamiques associatives sur la ville. Il est l'interlocuteur pour toutes les associations de la ville. Véritable guichet unique, il vous accueille, vous oriente et vous accompagne dans chaque étape de développement de votre association.

IL VOUS ACCOMPAGNE DANS TOUTES VOS DÉMARCHES :



Gestion de l'accès aux équipements,



Réponses aux **courriers et demandes logistiques** (matériel, autorisations, fiches de sécurité...),



Suivi et coordination des demandes impliquant d'autres services municipaux (communication, transports, salles...),



Gestion du fichier associatif et suivi des documents administratifs (statuts, assurances, SIREN...),



Veille et mise en ligne des informations sur le **site de la ville vitry94.fr**

Vous souhaitez créer votre association ?

Le service Vie associative vous guide dans les formalités, la méthodologie de projet et la compréhension de vos responsabilités. Il promeut également la charte de la Vie associative, garantissant des activités ouvertes, solidaires et respectueuses du bien vivre ensemble.

Gestion optimisée des salles et équipements

Le service Vie associative coordonne les réservations des salles, analyse les besoins et propose des solutions adaptées. Il assure le suivi de l'utilisation des locaux et veille au respect des règles de fonctionnement. En lien avec les services techniques, il suit l'entretien, le renouvellement du mobilier et du matériel pour améliorer continuellement les espaces mis à disposition des associations.

Vous avez besoin d'un prêt de salle ?

DEMANDES COURANTES

Si votre association est déjà déclarée auprès des services municipaux et que l'activité prévue est bien connue, vous recevrez une réponse dans un délai de 3 jours ouvrés.

AUTRES DEMANDES

Pour toutes autres demandes, un délai de 10 jours ouvrés est nécessaire afin d'assurer une étude approfondie et une réponse adaptée.

Dynamiser et accompagner la vie associative

Le service Vie associative favorise les échanges et partenariats grâce à ses ateliers et rencontres. Ressource clé pour les acteurs locaux, il vous informe, vous conseille et soutient la création comme la valorisation de vos projets.

Vous mettez en place un projet ou un événement ?

Le service Vie associative accompagne individuellement chaque porteur de projet en vous guidant vers les bons interlocuteurs pour donner vie à vos projets.

Vous souhaitez devenir bénévole ?

Vous avez envie de vous sentir utile, de vivre des moments de solidarité collective ou de partager vos compétences ?

Le service Vie associative valorise l'engagement bénévole et offre formations et outils pour faire grandir vos actions et compétences.

Soutien financier et suivi des projets associatifs

Le service Vie associative instruit et suit les demandes de subvention, accompagne les directions de secteur à l'élaboration des conventions partenariales et évalue les projets soutenus par la ville. Il assure le suivi et accompagne les associations dans la recherche de financements, en diffusant régulièrement les appels à projets.

Besoin d'aide pour vos demandes de subvention ?

Le service Vie associative vous accompagne pour l'élaboration de vos dossiers de demande de subvention ou vos appels à projet. Il vous aide également à identifier les financements disponibles auprès de l'État, des collectivités et des fondations.

Associations, acteurs des grands rendez-vous

Le service Vie associative est au cœur des grands temps forts de la ville, avec notamment l'organisation du marché de Noël, du village des associations des Fêtes du lilas, du Forum des associations... Et participe à l'organisation des événements en lien avec la vie associative : fêtes de quartier, rencontres thématiques, fêtes associatives...



Maison
de la Vie
Associative

Service Vie associative

Maison de la vie associative

36, rue Audigeois 94400 Vitry-sur-Seine

Tél. : 01 55 53 15 81 – mva@mairie-vitry94.fr

Horaires : du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h

